



Direction départementale
de la Cohésion sociale du Loiret

Formation

« Connaître et partager la réglementation des accueils collectifs de mineurs »

Objectifs :

La formation vise à permettre aux participants de :

- Approfondir ou actualiser la connaissance de la réglementation des ACM
- Se doter d'outils, de supports permettant d'animer un temps d'échanges avec son équipe d'animation, sur la réglementation et sur la posture d'animateur.
- Vivre cette démarche pédagogique pour la reproduire auprès de son équipe.

Public :

Directeurs d'accueil de loisirs

Nombre de places : 20 places

Date :

1 jour, le 6 juin 2016

Lieu : Cité administrative Coligny, salle de l'AGRACO (premier étage du restaurant administratif), 131 rue du faubourg bannier, 45000 Orléans.

Horaires :

Accueil à partir de 9h, temps de formation de 9h30 à 17h

Coût :

Formation **GRATUITE**.

Seuls les frais de transport et de repas sont à la charge des participants.

Une inscription vous engage à être présent.

Pré requis : Aucun.

Méthodes utilisées :

Cette formation est construite afin que les participants puissent utiliser les supports et la démarche participative proposée avec leur équipe d'animation. Sous forme de jeux, les supports utilisés s'inscrivent ainsi dans une démarche ludique et pédagogique.

Intervenant :

Olivier MARTINS, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse, en charge des Accueils Collectifs de Mineurs sur le Loiret

Pour tous renseignements :

Olivier MARTINS, CEPJ
02 38 42 42 19
olivier.martins@loiret.gouv.fr

Pour les inscriptions :

Nadège DUPUIS
Référente administrative ACM
02 38 42 42 18 / nadege.dupuis@loiret.gouv.fr